

nement
faute de
quorum.

l'heure à laquelle tel ajournement sera fait, et les noms des Membres alors présents seront insérés dans les journaux.

QUORUM.

4.

Annnonce
d'un quo-
rum.

Que sur l'apparence d'un Quorum, l'Orateur prendra le Fauteuil, et les Membres seront appelés à l'ordre.

5.

Verge
noire.

Que l'Orateur prendra toujours le Fauteuil lorsque l'Huissier de la Verge Noire sera à la porte, quelque soit le nombre des Membres alors présents.

DES MINUTES.

6.

Lecture du
Journal.

Qu'immédiatement après que l'Orateur aura pris sa place, les Minutes du jour précédent seront lues par le Greffier, afin que, s'il se trouve des erreurs, elles soient corrigées par la Chambre.